

## **Réforme pour la liberté de choisir son avenir professionnel**

Métiers de l'animation et de l'éducation populaire

### **Note d'alerte aux élus sur la rénovation des diplômes**

La réforme de la formation professionnelle de 2018 impacte aujourd'hui les diplômés de l'animation, de l'éducation populaire et des sports. La fin de la filière telle que nous la connaissons est annoncée et, à travers elle, c'est la professionnalisation de l'animation qui est menacée. Des organismes de formation et des structures d'éducation populaire souhaitent alerter les élus locaux sur les conséquences de cette réforme .

#### **Qualité de présence humaine et liens avec la population**

Les professionnels de l'éducation populaire assurent une présence humaine et des liens avec la population qui sont essentiels. Ils animent des espaces dans lesquels les habitants peuvent s'informer, se cultiver, pratiquer des loisirs, participer à des projets. Ils assurent une précieuse mission de service aux publics (accueils périscolaires, aide aux devoirs, accueils de loisirs, soutien à la parentalité, éducation à la citoyenneté).

Les mouvements d'éducation populaire œuvrent depuis longtemps pour qualifier ces professionnels. Car être en lien quotidien avec les habitants suppose des compétences : savoir accueillir des parents qui confient leur enfant pour la première fois ; informer le public sur ses droits ; rendre accessibles des animations à des personnes vulnérables en raison de leur âge ou de leur handicap ; apprendre à des enfants ou des adolescents à vivre ensemble...

Nos concitoyens expriment leurs craintes que les services de proximité disparaissent et que les lieux d'accueil physiques soient remplacés par des interfaces numériques... Nous avons besoin d'attirer des professionnels motivés et formés pour assurer cette présence quotidienne qui contribue à la qualité de vie. Ils ne sauraient être réduits à des agents polyvalents de service à la population.

#### **Cohésion et dynamique d'un territoire**

Vivre ensemble n'est pas qu'un slogan. Pour y parvenir, nous avons besoin de lieux de proximité dans lesquels les habitants peuvent se rencontrer, se côtoyer, se découvrir, partager. Qui porte et anime ces lieux ? Des collectivités et des associations. Des bénévoles mais aussi des professionnels en capacité d'organiser et de coordonner les projets, d'assurer le montage juridique et financier des actions, de garantir la sécurité des publics accueillis. En tant qu'élus vous confiez des missions de service public à des structures d'éducation populaire : vous attendez légitimement que celles et ceux qui les pilotent soient professionnels et compétents.

Nous sommes étonnés que cette réforme se mette insidieusement en place sans que vous y soyez associés. Les Conseils Régionaux n'ont-ils pas la compétence principale en matière de formation? Ne leur appartient-il pas de construire une offre adaptée aux particularités de leurs territoires, en lien avec les autres collectivités (départements, intercommunalités, communes), les associations et les organismes de formation ?

### **Appel à la mobilisation**

#### **Nécessité de revoir cette réforme et ses modalités de mise en oeuvre**

Sur au moins 4 points, cette réforme et ses modalités de mise en oeuvre supposent d'être revues :

- associer les Conseils Régionaux à la redéfinition de la filière des métiers de l'animation ;
- considérer et prendre en compte l'expertise des structures de terrain et des organismes de formation ;
- conserver la possibilité de décliner localement des diplômes correspondant aux besoins du territoire ;
- maintenir un diplôme intermédiaire de coordinateur (actuel DEJEPS).

#### **Nous appelons à la mobilisation des 3 familles d'acteurs concernés :**

- les élus des collectivités territoriales,
- les structures d'éducation populaire,
- les organismes de formation de l'animation et de l'éducation populaire.

Chacun à son niveau peut mobiliser et faire connaître les conséquences de cette réforme.

Chacun à son niveau peut interpeler l'État sur les incohérences et risques de cette réforme.

Chacun à son niveau peut se déclarer volontaire pour être associé à la mise en oeuvre de cette réforme.

L'éducation populaire forme et nourrit les citoyens.

L'éducation populaire fait vivre une démocratie en acte, concrète, quotidienne.

L'éducation populaire est le moteur autant que le ciment du vivre ensemble.

A chacun.e et à tous.tes d'y prendre sa part.

Je soussigné.e,  soutient l'appel à la mobilisation et demande au ministère de revoir la réforme et ses modalités de mise en œuvre.

Fait à , le